

**ARRÊTÉ PORTANT INSCRIPTION SUR LE  
TABLEAU ANNUEL D'AVANCEMENT AU GRADE  
D'ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL DE 2<sup>EME</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'ANNÉE 2024  
EXAMEN PROFESSIONNEL**

Le Maire de Fondettes,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux,

Vu l'attestation de réussite à l'examen professionnel d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe établie par Monsieur le Président du CDG 18, avec date d'effet au 20/06/2023,

Vu l'arrêté fixant les lignes directrices de gestion en date du 30/06/2021,

**ARRÊTE**

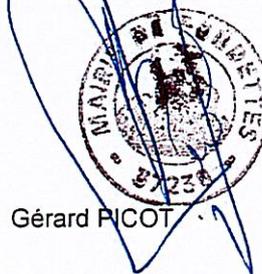
**Article 1 :** Le tableau annuel d'avancement au grade d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe est fixé comme suit pour l'année 2024 :

Rang de classement	Identité de l'agent	Date d'avancement
1	CHENEAU VALERIE	01/01/2024

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes
<b>Promouvables</b>	1	0
<b>Inscrits</b>	1	0

**Article 2 :** Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié ou affiché.

Fait à Fondettes, le 19 juillet 2024  
Pour le Maire, le Conseiller Municipal délégué,

  
Gérard PICOT

Le Maire,  
o certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,  
o informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter, de la publication du présent arrêté.